

saint-pardoux-soutiers

Un pôle structurant pour la jeunesse

Lors du dernier conseil municipal de Saint-Pardoux-Soutiers qui s'est déroulé le 4 février sous la présidence du maire Johan Baranger, la future réhabilitation de l'ancienne maison de fonction de l'école publique a été validée à l'unanimité. Maison qui accueillera dans son rez-de-chaussée le futur pôle structurant de la jeunesse de la communauté de commune. Ce dispositif, qui entre dans le cadre des initiatives en direction de la jeunesse prises par les territoires du Bocage bressuirais et de Gâtine, subventionnées par l'Agence régionale de renouvellement urbain (ANRU), vise à terme à créer trois pôles structurant sur la communauté de communes, l'un à Coulonges-sur-l'Autize, l'autre à Champdeniers, et le dernier à Saint-Pardoux-Soutiers. Ce pôle sera en étroite relation avec la récente association du foyer des jeunes de la commune, qui utilisera le premier étage de cette maison.

Une co-maîtrise d'ouvrage a également été validée à l'unanimité par le conseil.

Terrains. Le conseil a validé la cession d'une parcelle de terrain cadastrée AB 0200 située au lotissement des Chaumes, pour la somme de 25.695 €. À la demande de la sous-préfecture, le conseil a revu les termes de son règlement intérieur ainsi que le plan de financement de la maison Francette.

Adhésions. L'assemblée valide l'adhésion, pour un montant de 40 € et 3 centimes par habitant, à l'association Fredon qui lutte contre les nuisibles (ragondins et autres corbeaux), de manière à obtenir des tarifs préférentiels sur leur destruction. Le conseil a également validé l'adhésion à *Radio Gâtine*, pour un montant annuel de 100 €. Une ouverture de crédits a aussi été votée à l'unanimité à hauteur de 30.897 €. La nouvelle tarification des différentes salles communales en direction des

particuliers et des associations a été adoptée. Il y aura désormais un état des lieux contradictoire lors de chaque location.

Retenues d'eau. Après un large débat au cours duquel chacun a pu exprimer son avis, le conseil a adopté par 7 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions la motion proposée par le collectif Bassines non merci ! qui s'oppose à la création de retenues artificielles d'eau en direction des irrigants du sud Deux-Sèvres.

Cantine scolaire. Il a été largement question de l'avenir de la cantine scolaire. Le maire a présenté une méthodologie de travail et plusieurs scénarios de réflexion quant à la création d'un futur restaurant scolaire équipé d'une cuisine intégrée ou relié à une cuisine centrale. Le maire a insisté sur l'enjeu que représente un tel investissement pour la commune, lequel engage l'avenir pour une durée d'au moins trente ans.